

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1265

présenté par

Mme Pouzyreff, M. Fait, Mme Decodts, M. Marion, M. Ledoux, Mme Klinkert, M. Belhaddad,
Mme Hugues, Mme Rilhac, Mme Le Peih, Mme Pompili, M. Sitzenstuhl, Mme Berete, M. Perrot,
M. Abad, Mme Panonacle, M. Bordat, M. Pellerin et M. Vuibert

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13 QUATER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.